

L'ECOLE MATERNELLE, VOUS CONNAISSEZ?

Rita DECIME Directrice didactique - Ecole Maternelle - 1^{ère} circonscription

Sous ce titre, nous commençons la publication d'une série d'articles d'information sur l'Ecole Maternelle ayant pour objectif de faciliter, du moins nous l'espérons, l'appréhension de la notion de "continuité" entre les divers ordres de l'école de base: d'abord, école maternelle-école élémentaire, puis, école élémentaire-école moyenne du premier degré. Nous entendons par continuité celle du point de vue pédagogique-didactique essentiellement et la continuité éducative en général qui se réalisent dans l'harmonisation des contenus, Orientations et Programmes, mais aussi dans les relations entre enseignants des divers ordres d'écoles. Mieux connaître cette institution, et surtout, savoir précisément ce qu'y font les enfants qui arrivent à six ans à l'école élémentaire, tels sont les sujets que nous avons demandé à la Directrice de la 1^{ère} Circonscription, Madame Rita Decime, de bien vouloir développer pour la revue.

L'Ecole Maternelle régionale arrive cette année à son vingtième anniversaire d'existence. Instituée par la Loi Régionale n. 22 du 3.8.1972, à la suite de la création en Italie de l'école maternelle d'Etat, elle est devenue une réalité bien définie et bien établie à l'intérieur du système scolaire valdôtain. Elle comptait en 1972/73 une soixantaine d'instituteurs et un millier d'élèves; elle en est, en 1991/92, à 229 instituteurs et accueille 2.200 élèves (le 75% des enfants valdôtains entre 3 et 6 ans).

Par rapport à l'école maternelle italienne elle se présente comme la seule école, qui soumise aux normes juridiques nationales, a pu voir l'application progressive de la Loi Nationale n° 444, lui permettant ainsi de jouir très tôt d'une autonomie spécifique. L'histoire de cette autonomie peut être brièvement résumée dans les étapes suivantes:

1972

Approbation par le Conseil Régional de la Loi n° 22 "Normes intégratives à la Loi 18.3.1968 n° 444, concernant l'institution des écoles maternelles de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste".

les de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste". D'après cette loi le plan annuel d'institution des écoles maternelles publiques est approuvé par décret du Président de la Junte Régionale. En Vallée d'Aoste donc, les écoles maternelles régionales remplacent les écoles maternelles publiques d'Etat.

1973

Délibération du Gouvernement Régional concernant la création d'un "Centre de Coordination Pédagogique des Ecoles Maternelles". Cet organisme avait seulement des fonctions de coordination pédagogique et méthodologique mais sa création marqua une époque; à tel point que, encore maintenant, le siège de la direction de la 1^{ère} Circonscription Didactique est appelée par le corps enseignant: "il Centro".

1977

Approbation par le Conseil Régional de la Loi n° 45 concernant "Le Status juridique du personnel dirigeant et enseignant et les organismes collégiaux des écoles maternelles régionales". Cette loi créa le "Bureau Régional de

Coordination pédagogique des écoles maternelles" qui fut investi de toutes les fonctions administratives et de gestion du corps enseignant et qui rendit ainsi la maternelle un ordre d'école complètement autonome.

1978

Promulgation de la Loi Nationale n° 196: "Norme di attuazione dello Statuto Speciale della Valle d'Aosta". Elle stipule qu'au personnel dirigeant et enseignant des écoles maternelles de la Vallée d'Aoste soient appliquées les normes en vigueur pour le personnel des écoles en fonction sur le territoire national.

1983

Approbation par le Conseil Régional de la Loi n° 57 qui à l'art. 2 sanctionne la création des circonscriptions scolaires de l'école maternelle, appliquant ainsi les normes prévues par la Loi Nationale du 18.3.1968 n° 444. Il y a deux Circonscriptions qui correspondent aux deux Districts Scolaires. Le siège central de la 1^{ère} Circonscription sera à Aoste, celui de la 2^{ème} à Verrès.

1984

Promulgation de la Loi Nationale n° 326 qui, à l'article 18, sanctionne: Pour la couverture des postes d'enseignement d'école maternelle dans les rôles de la Vallée d'Aoste à instituer en conséquence de la suppression des écoles maternelles communales de la part de la Commune d'Aoste, la Région peut ouvrir un concours spécial sur titres et examens, réservé aux enseignants en service dans les écoles communales susdites. Le Concours sera effectué selon les dispositions en cours à la date de l'entrée en vigueur de cette loi.

1988

Ouverture du concours spécial sus-indiqué et passage à l'Administration Régionale des écoles maternelles de la Commune d'Aoste.

1991

Ouverture du Concours de Direction et couverture (après 8 ans) de la place de Directeur de la Circonscription Didactique de Verrès.

Reparcouru vingt ans après..... quel chemin!

Dès le début notre école a constitué un banc d'essai pour l'application intégrale des articles 39 et 40 du Statut Spécial d'Autonomie; elle a été l'objet d'initiatives spécifiques adressées au corps enseignant et visait à un perfectionnement didactique et méthodologique

en perspective bilingue. Grâce à cela elle n'a jamais connu (ou a connu seulement en partie) cet état de marginalité qui a caractérisé et qui caractérise encore en grande partie l'école maternelle italienne, privée depuis toujours des normes d'application de la loi qui l'a créée.

Tous les efforts accomplis pendant les dix premières années pour la faire sortir d'un héritage d'institution d'assistance ou de passe-temps ludique et lui donner au contraire un statut d'institution éducative avec une dignité pédagogique propre, ancrée dans un contexte sociolinguistique très spécifique, ont pu aboutir en 1983 à la publication des "Adaptations des Orientations de l'activité éducative des écoles maternelles de l'Etat aux exigences socio-culturelles et linguistiques de la Région Autonome de la Vallée d'Aoste".

Les "Adaptations" précisent, qui ont sanctionné à l'époque des principes de parité d'emploi des deux langues - l'italien et le français - dans le développement des activités didactiques, principes qui rendaient l'école maternelle valdôtaine une institution tout-à-fait particulière par rapport aux écoles enfantines des pays bilingues ou multilingues: la seule en Europe.

Au fil de ces vingt ans notre école a évolué d'une façon assez uniforme sur tout le territoire régional et cela aussi bien avant 1983 quand elle s'exprimait dans un seul Collège des Enseignants, qu'après 1983, quand les Collèges furent deux. Cette

homogénéité est le résultat surtout de deux types d'initiatives qui ont été constantes dès le début:

- 1 - une activité de programmation collégiale effectuée par des groupes d'enseignants d'écoles géographiquement proches, expression de milieux socio-culturels assez semblables.
- 2 - un recyclage continu du corps enseignant qui, articulé dans les groupes susdits, a pu faire progressivement et en rotation, les mêmes expériences de formation et de perfectionnement méthodologique jugées positives par le Collège.

Avec leur activité collégiale de programmation ou de recyclage les "groupes de travail" ont été et sont encore la vraie structure portante de l'école maternelle et leur activité, constante au fil des ans, a contribué énormément à donner à l'institution cette image spécifique de première école de base, de lieu de rencontre et de vie pour la communauté enfantine du village ou du quartier, mais aussi lieu des premiers apprentissages intentionnels, dérivation et résultat du niveau de compétence et de l'intentionnalité éducative des enseignants.

Ces groupes qui continuent à s'appeler "de travail" parce que les institutrices qui les composent ont commencé à rédiger ensemble les "plans de travail" avant qu'on parle de programmation, se sont désormais consolidés de la façon suivante:

CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE N. 1

COMMUNAUTE' DE MONTAGNE N. 1

Groupe unique - Ecoles de: Courmayeur - La Thuile - Pré-Saint-Didier Verrand - Pré-Saint-Didier - Palussieux - Morgex - La Salle-Chef-lieu - La Salle-Derby (18 institutrices)
(articulé parfois en deux sous-groupes)

COMMUNAUTE' DE MONTAGNE N. 2

Groupe A - Ecoles de: Saint-Pierre - Villeneuve - Introd - Rhêmes-Saint-Georges - Saint Nicolas (12 institutrices)

Groupe B - Ecoles de: Cogne-Chef-lieu - Cogne-Epinel - Avise - Runaz - Arvier-Chef-lieu - Arvier-Leverogne (17 institutrices)

COMMUNAUTE' DE MONTAGNE N. 3

Groupe unique - Ecoles de: Aoste-Excenex - Aoste-Signayes - Aoste - Porossan (12 institutrices)
et en plus: Gignod - Saint-Oyen - Saint Rhemy - Roisan - Valpelline - Oyace - Doues

COMMUNAUTE' DE MONTAGNE N. 4

Groupe A/A - Ecoles de: Sarre-Chef-lieu - Sarre-Chesallet - Sarre-Montan (10 institutrices)
et en plus: Aosta - Via Parigi (7 institutrices)

Groupe A/B - Ecoles de: Jovençan - Gressan-Chevrot - Charvensod - Chef-lieu - Charvensod-Plan
Félinaz - Pollein (12 institutrices)

Groupe B/A - Ecoles de: Saint-Christophe-Pallin - Saint-Christophe-Bret - Quart-Chantignan - Quart-
Villefranche - Brissogne (16 institutrices)

Groupe B/B - Ecoles de: Nus - Saint-Marcel - Fénis-Chef-lieu - Fénis-Miserègne (11 institutrices)

VILLE D'AOSTE

Groupe A - Ecoles: "O. Marcoz" de Aoste - Via Monte Grivola (9 institutrices)
et du: "Quartiere Cogne" - Aoste - Via Pollio Salimbeni (6 institutrices)

Groupe B - Ecole de: "S. Allende" de Aoste - Via Binel (9 institutrices)

Groupe C - Ecoles de: "C. Gex" de Aoste - Viale della Pace et "C. Ollietti" de Aoste - Via Roma
(9 institutrices)

Groupe D - Ecole de: Aoste - P.zza San Francesco (8 institutrices)

Groupe E - Ecoles de: Aoste - Via Torino et Aoste - Via Avondo (8 institutrices)

Groupe F - Ecoles de: Aoste - Via Valli Valdostane et Aoste - Via Buthier (7 institutrices)

CIRCONSCRIPTION SCOLAIRE N. 2

COMMUNAUTE' DE MONTAGNE N. 5

Groupe A - Ecoles de: Châtillon-Chaméran - Châtillon-La Sounière - Torgnon - Valtournenche-
Breuil (13 institutrices)

Groupe B - Ecoles de: Chambave - Saint-Vincent-Moron - Pontey - Saint-Denis - Verrayes-Chef-
lieu - Verrayes-Champagne - (9 institutrices)

COMMUNAUTE' DE MONTAGNE N. 6

Groupe A - Ecoles de: Arnad - Champdepraz - Montjovet-Chef-lieu - Montjovet-Ruelle (6 institutrices)

Groupe B - Ecoles de: Ayas-Antagnod - Ayas-Champoluc - Brusson - Challand-Saint-Anselme -
Challand-Saint-Victor (8 institutrices)

COMMUNAUTES DE MONTAGNE N. 7 ET 8

Groupe A - Ecoles de: Pont-Saint-Martin-Prati Nuovi - Pont-Saint-Martin-Via Caduti del lavoro -
Donnas-Chef-lieu - Hône-Champorcher (15 institutrices)

Groupe B - Ecoles de: Gressoney-La-Trinité - Gressoney - Saint-Jean - Gaby - Issime - Fontaine-
more - Lillianes - Perloz - Donnas-Vert (10 institutrices)

Ces groupes programment leurs interventions pédagogiques en tenant compte des niveaux formatifs et cognitifs vers lesquels conduire les petits élèves; c'est-à-dire que pour chaque secteur d'intervention ils définissent les finalités éducatives, les objectifs didactiques (à long, moyen et court terme), les contenus

d'apprentissage, la méthodologie la plus efficace et les moyens pour évaluer les résultats obtenus à chacun des trois différents niveaux d'âge.

Pour commencer à donner un premier aperçu de la réalité pédagogique de notre école on a jugé bon de tirer des documents élaborés par les groupes, des échantillons qu'on pourrait défi-

nir "standard" (dans lesquels tous les groupes peuvent facilement se reconnaître). Cet article n'étant qu'une première "carte de visite", les exemples se limitent pour le moment aux paragraphes des "finalités", indicateur qui peut le mieux dévoiler la consistance éducative d'une institution.

D'autres occasions vien-

dront par la suite de mieux entrer dans les détails des activités réalisées. Ces premiers échantillons abordent les secteurs de :

- l'autonomie et la socialisation,
- l'expressivité et la communication,
- la psychomotricité,
- la logique,
- la découverte du milieu (directe ou à travers la transposition fantastique).

AUTONOMIE ET SOCIALISATION

[Tiré du document élaboré par le groupe B de la C.M. n. 6 Groupe de la Vallée d'Ayas.]

- portare il bambino ad una sempre maggiore conoscenza di sé e degli altri;
- aiutarlo ad acquisire una progressiva autonomia e fiducia in se stesso;
- portare il bambino ad una conoscenza più larga ed approfondita dell'ambiente in cui vive;
- legarlo maggiormente alla famiglia, al paese, alle sue tradizioni, valorizzando tutto ciò che l'ambiente gli offre;
- portarlo ad osservare in modo critico e costruttivo la realtà circostante stimolandolo affinché si ponga delle domande e senta il desiderio di fare nuove esperienze;

Secteur qui continue dans le suivant:

EXPRESSIVITE' ET COMMUNICATION

[Tiré du document élaboré par le groupe de Aoste-Place St. François]

- Acquisire autostima, fiducia in se stessi, sicurezza interiore, autonomia e spirito di iniziativa attraverso la sperimentazione positiva delle proprie capacità.
- Sviluppare le capacità di inserimento nella vita comunitaria.
- Abituare il bambino a controllare ed esternare i propri sentimenti.
- Usare la lingua per comunicare e socializzare (passaggio dal pensiero egocentrico a quello socializzato).
- Ampliare le conoscenze linguistiche.
- Sviluppare le capacità di concatenazioni logiche e temporali.
- Sviluppare le capacità di ascolto come stimolo alla capacità di attenzione.
- Stimolare l'uso fantastico della lingua.
- Sviluppo della creatività personale attraverso l'uso di più strumenti espressivi.
- Capacità di esprimere emozioni e sensazioni attraverso l'attività grafico-pittorica.
- Capacità di comunicare mediante più strumenti espressivi con un progressivo avviamento alla riflessione.
- Presa di coscienza della necessità di usare un codice convenzionale non verbale per comunicare (preparazione alla scrittura)
- Vivre la langue française comme langue naturelle
- Maîtrise de la langue française en ce qui concerne la vie de l'école
- Langue française comme moyen de communication enfant-adulte, enfant-enfant

Et le groupe de la Vallée de Gressoney ajoute:

"Nous avons choisi les activités expressives pour l'emploi de la langue française afin que l'enfant en s'exprimant puisse satisfaire ses besoins affectifs et extérioriser ses émotions.

D'ailleurs avec ces activités on peut opérer des inventions éducatives très variables qui considèrent les caractéristiques individuelles des enfants, tout en favorisant la coopération et les échanges à l'intérieur de la vie de la classe. Ce sont des activités qui favorisent les enfants dans leur choix, dans la participation et l'organisation du temps à leur disposition en les portant à être autonomes.

L'enfant dans ces situations se trouve à vivre des expériences qui le stimulent à parler, à converser et à comparer ses résultats avec ceux des autres.

Avant de pouvoir créer il devra observer, réfléchir et se laisser emporter par son imagination donc sa participation sera active.

Nous stimulerons l'enfant à employer du matériel et des techniques différentes en l'encourageant à participer aux activités dans les ateliers suivants:

- peinture,
- manipulation,
- dramatisation liée aux Unités de la Méthode,
- bricolage,
- bibliothèque".

PSYCHOMOTRICITE'

[Tiré du document élaboré par le groupe A de la C.M. n. 7 - Groupe de Pont-Saint-Martin]

- schéma corporel (prise de conscience du corps propre),
- coordination dynamique globale (marcher, courir, sauter),
- prise de conscience des rythmes du corps (rythme cardiaque),
- découverte des possibilités d'expression gestuelle et sonore du corps,
- respiration: inspiration et expiration, expiration forcée (souffler)
- relaxation globale et segmentaire,
- motricité fine (prise de conscience du corps dans ses parties segmentaires),
- occupation de l'espace:
 - . positions du corps: . par rapport aux autres, par rapport aux objets
 - . positions des objets entre eux
- latéralité (prise de conscience de la symétrie du corps),
- orientation temporelle: prise de conscience de la suite des actions et introduction des concepts - avant, maintenant, après -
- organisation perceptive:
 - . perception visuelle: forme, couleur, dimension, direction et position;
 - . coordination visuo-motrice;
 - . perception auditive: bruits, voix, sons, hauteur, intensité, timbre;
 - . coordination audio-motrice: rythme;
 - . capacité de coordonner ses mouvements (du corps et des instruments) avec ceux des autres (orchestration, danse, chorégraphie);
- . perception tactile, olfactive et gustative.

LOGIQUE

[Tiré du document élaboré par le Groupe A de la C.M. n. 6 - Groupe d'Arnad]

tiche e razionali perché sviluppi quella maturità di pensiero necessaria ai successivi apprendimenti.

- *Avviare gradualmente il bambino alle esperienze di analisi e di chiarificazione degli aspetti del reale.*
- *Sviluppare la capacità di riconoscere e classificare oggetti in base a proprietà, capacità di operare uguaglianze, differenze, somiglianze ed analogie.*
- *Sviluppare la capacità di compiere processi di analisi-sintesi, dal concreto all'immagine e dall'immagine al simbolico.*

Et le Groupe de la C.M. n. 1 (Groupe de Courmayeur) ajoute:

CAPACITA' DI:

- a) *Stabilire relazioni logiche*
- b) *Effettuare classificazioni*
- c) *Compiere seriazioni*
- d) *Realizzare corrispondenze*
- e) *Formare inclusioni*
- f) *Attuare quantificazioni*
- g) *Individuare, discriminare, associare agli aspetti senso-percettivi*

DECOUVERTE DU MILIEU [Tiré du document élaboré par le Groupe A de la C.M. n. 2 - Groupe de Saint-Pierre]

IL PIFFERO MAGICO

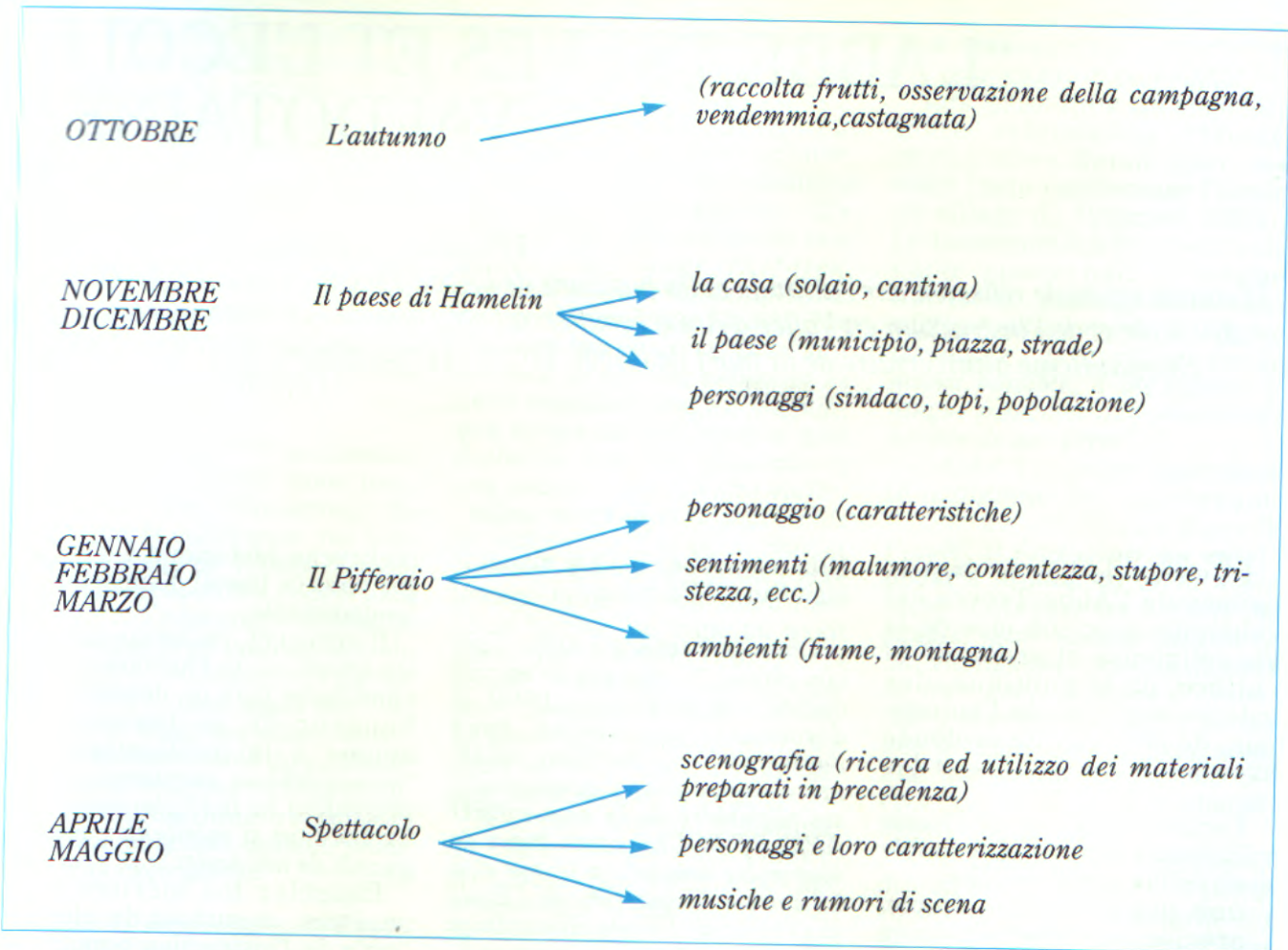
Il soggetto per il nostro lavoro annuale è la fiaba "Il Piffero Magico"; la scelta è motivata dalla possibilità che questo argomento dà di accostarsi all'aspetto fantastico e di tener conto dell'ambiente vicino alla realtà del bambino.

Nel corso dell'anno verrà organizzata una corrispondenza tra scuole, con scambi inerenti all'argomento scelto.

Il gruppo intravede la possibilità di concludere il lavoro con uno spettacolo di fine anno, seguendo una trama comune.

La presentazione della fiaba verrà suddivisa in due parti; il terzo periodo sarà dedicato all'allestimento ed alla realizzazione dello spettacolo.





[Tiré du document élaboré par le Groupe B de la C.M. n° 5 - Groupe de Chambave...]

Il ne faut pas penser que bien définir les finalités que l'on veut poursuivre signifie faire de l'école maternelle une école primaire pour des enfants petits; cela signifie tout simplement que l'école enfantine veut entrer de plein droit dans le système scolaire de base, avec sa propre spécificité culturelle et didactique. Beaucoup de finalités sont semblables bien sûr; mais on y travaille de façon différente parce que différent est l'âge des enfants et différentes sont leurs potentialités cognitives. Les finalités devraient en tout cas constituer les fils conducteurs d'un parcours éducatif qui commence à la maternelle et qui se conclut avec l'adolescence; un parcours éducatif à longue échéance, unitaire et cohérent qui impose une condition essentielle: une effective continuité entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

